

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 janvier 2006

Original: français

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1540 (2004)****Note verbale datée du 29 décembre 2005, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
du Luxembourg auprès des Nations Unies**

La représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, en référence à sa lettre datée du 10 octobre 2005 concernant le premier rapport sur la mise en œuvre au Luxembourg de la résolution 1540 (2004), a l'honneur de l'informer que le Luxembourg :

- Accepte l'inclusion des données publiques officielles dans le tableau réalisé à partir du rapport national fourni par le Luxembourg;
 - Propose de compléter le tableau concernant le rapport national par les renseignements joints en annexe (voir annexe);
 - Ne souhaite pas profiter de l'assistance offerte dans ce contexte.
-

